

3 La spirale de la violence, typologies des auteur-e-s et des victimes: conséquences pour le travail de consultation et d'intervention



Violence domestique - Feuille d'information

Les connaissances sur la dynamique de la violence dans les relations de couples adultes et ses répercussions représentent une base indispensable à un travail de consultation et d'intervention efficace et professionnel en situation de violence domestique.

Ce savoir se fonde sur les résultats de recherches et les expériences des milieux du terrain faites encore presque exclusivement à l'examen de la situation des femmes maltraitées par leur partenaire. La dynamique de la violence dans des configurations telles que la violence exercée par des femmes à l'encontre de leur partenaire et la violence dans les couples du même sexe n'a encore guère fait l'objet d'étude1.

A. La dynamique de la violence dans les relations de couple entre adultes

Les paragraphes qui suivent abordent les relations empreintes de violence et non pas celles dans lesquelles les couples « ne font que se disputer » violemment. La différence principale réside dans les rapports de pouvoir entre les personnes concernées : dans une relation violente, il existe un rapport asymétrique entre les partenaires. L'un d'entre eux exerce un pouvoir unilatéral sur l'autre. En pareil cas, il s'agit d'une relation dans laquelle la violence sert à maintenir la domination et le contrôle sur l'autre personne (voir IST Manual 2012, en allemand uniquement)².

1. Facteurs déclencheurs de la violence domestique

Dans une relation violente, des événements très variés peuvent déclencher la violence³. Des changements majeurs dans la vie, comme l'emménagement dans un appartement commun, une grossesse, une naissance ou la séparation, sont fréquemment à l'origine de tels actes. Dans ces périodes de transition, les partenaires doivent trouver une manière de s'adapter à la nouvelle situation et à leurs nouveaux rôles. Ces changements peuvent mener à des actes de violence surtout si l'un des partenaires se trouvait déjà auparavant en situation de dépendance et d'isolement social et que son/sa partenaire a des prétentions de pouvoir et de contrôle sur elle/lui (IST Manual 2012).

2. Spirale de la violence

La violence dans les relations de couple ne se manifeste pas en permanence. En réalité, le travail avec des femmes victimes de violence a permis d'identifier un cycle de la violence que Leonore Walker a désigné, en 1983, sous le terme de spirale de la violence (Rad der Gewalt).

¹ Voir « Violence dans les relations de couple – Rapport sur les besoins en matière de recherche », BFEG / DVD Berne 2011; vous trouverez ce rapport

sur le site www.egalite-suisse.ch → Violence domestique → Publications.

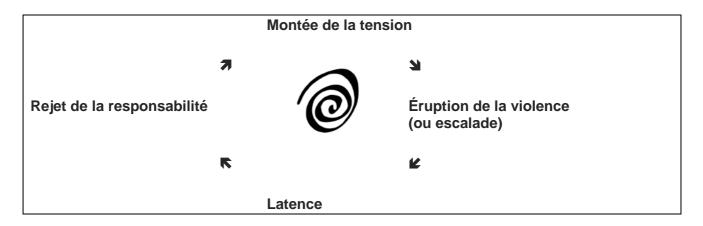
² Voir à ce sujet les explications figurant dans la feuille d'information 1 « Violence domestique : définition, formes et conséquences », disponible sur le site www.egalite-suisse.ch → Violence domestique → Feuilles d'information.

Sur les causes de la violence dans les relations de couple, voir la feuille d'information 2 « Causes de la violence dans les relations de couple et facteurs de risque », sur le site www.egalite-suisse.ch → Violence domestique → Feuilles d'information.



Violence domestique - Feuille d'information

Ce cycle comporte quatre phases : montée de la tension, éruption de la violence (escalade), latence et rejet de la responsabilité⁴.



a. Phase de montée de la tension

Cette phase se caractérise par des paroles dévalorisantes, des humiliations et des insultes. La victime tente de prévenir les violences. Elle consacre toute son attention à la personne violente, refoulant ses peurs et propres besoins dans l'espoir d'éviter les situations de conflit et les mauvais traitements. Mais, tôt ou tard, une escalade de la violence finit par se produire parce que le comportement lénifiant et d'esquive adopté par la victime ne suffit en fin de compte pas à contrôler les agissements violents de son/sa partenaire.

b. Éruption de la violence

Durant la phase d'éruption de la violence, les victimes réagissent de façon différente : elles fuient, et/ou se retirent, se défendent activement ou endurent les mauvais traitements. Au cours de ces périodes, les victimes sont souvent en proie à des angoisses de mort. La violence subie, la perte de tout contrôle et l'impuissance totale – sans compter les lésions corporelles – ont de lourdes répercussions sur le plan psychique. Certaines victimes se retrouvent dans un état de choc qui peut durer plusieurs jours. Si la police est appelée à ce moment-là, la victime peut se montrer agressive, apathique ou faire des déclarations contradictoires. Les victimes de violence domestique grave développent souvent un état de stress post-traumatique qui se traduit par divers symptômes physiques, psychiques et psychosomatiques. Les manifestations typiques en sont des troubles du sommeil, des douleurs chroniques, de l'anxiété ou encore une perte de confiance en soi et dans les autres⁵.

c. Phase de repentir et d'attention - phase de latence (« lune de miel »)

Après une phase de maltraitance aiguë, la personne violente exprime souvent son repentir. Elle aimerait effacer ce qui s'est passé et promet de changer de comportement. Elle a honte, se sent impuissante. Certain-e-s auteur-e-s cherchent alors de l'aide, p. ex. auprès d'un centre de consultation pour personnes vio-

⁴ Nombre d'ouvrages ont été écrits sur la spirale de la violence et les différents cycles de la violence dans les relations violentes. Voir à ce sujet les exemples cités ci-après à la lettre D.

⁵ Concernant les conséquences de la violence domestique, voir la feuille d'information 1 « Définition, formes et conséquences » sur le site www.egalite-suisse.ch → Violence domestique → Feuilles d'information.



Violence domestique - Feuille d'information

lentes. D'autres en appellent à l'amour et au sens des responsabilités de la victime et promettent de s'amender. Dans l'espoir que leur partenaire va vraiment changer, beaucoup de victimes retirent alors leur demande de séparation ou reviennent sur les déclarations qu'elles ont faites, p. ex. dans le cadre d'une procédure pénale. Nombre de personnes concernées interrompent les consultations qu'elles avaient commencées ou des femmes quittent la maison d'accueil où elles avaient trouvé refuge pour réintégrer le domicile. Les victimes refoulent le souvenir des mauvais traitements, défendent leur auteur e contre les personnes extérieures et minimisent la violence subie.

Beaucoup de personnes auteures de violences font des promesses qui peuvent paraître tout à fait crédibles non seulement à la victime, mais aussi à des tierces personnes. Ainsi, l'entourage fait souvent pression sur la victime pour qu'elle pardonne et donne une nouvelle chance à la personne violente.

d. Rejet de la responsabilité

Après le repentir, les personnes impliquées tentent souvent de comprendre pourquoi l'éruption de violence a eu lieu. De nombreux auteur·e·s ressentent cette violence comme « une vague qui les a submergé·e·s », sur laquelle ils n'ont aucun contrôle. En conséquence, ils en cherchent les raisons non pas en eux-mêmes, mais dans des circonstances extérieures (p. ex. consommation d'alcool, difficultés au travail) ou chez leur partenaire. L'auteur·e rejette sa propre responsabilité sur les autres. Bien des victimes acceptent cette attitude et pardonnent à leur partenaire repentant. Pour éviter un sentiment d'impuissance totale, elles vont même jusqu'à prendre sur elles la responsabilité des actes violents de leur partenaire (« je l'ai provoqué·e »). Cela leur donne l'illusion de pouvoir, grâce à leur comportement, prévenir une prochaine escalade de la violence. Avec pour conséquence que les auteur·e·s ne se sentent plus responsables de leur comportement.

Si aucune des personnes impliquées ne cherche de l'aide, la phase de montée de la tension s'installe de nouveau insidieusement. Pour un quelconque motif, une nouvelle escalade de la violence se produit et la victime se trouve une nouvelle fois emportée dans la spirale de la violence. L'expérience des maisons d'accueil pour femmes et des centres de consultation pour victimes montre que la maltraitance devient de plus en plus fréquente et qu'elle s'aggrave avec le temps. Le cycle se répète et ne peut, la plupart du temps, être interrompu qu'au moyen d'une intervention et d'une prise en charge extérieures.

3. Facteurs qui compliquent la sortie de la spirale de la violence

- Si les victimes veulent que la violence cesse, toutes ne souhaitent pas mettre un terme à leur relation. Or, les tierces personnes attendent souvent d'elles qu'elles quittent la personne violente. Il arrive que les victimes reviennent plusieurs fois auprès de leur partenaire et/ou minimisent la violence vécue, suscitant souvent la perplexité et l'incompréhension des professionnel·le·s qui les ont prises en charge et surtout de leur entourage. Le doute s'installe alors fréquemment sur la réalité de leur désir de changer la situation. Il est habituel que, sur ces entrefaites, l'entourage retire son soutien à la victime et la rende responsable de la situation : la faute est à nouveau reportée de la personne violente sur la victime.
- Il y a aussi de « bons moments » dans une relation violente, ce qui rend à la victime la démarche de sortie de la spirale de la violence plus difficile, animée qu'elle est par l'espoir que la relation redevienne non violente.
- Le rôle joué par les enfants est aussi très important. Ils peuvent constituer un motif d'inciter la victime à
 quitter la personne violente, de manière à cesser de les exposer à la situation de violence. Bon nombre
 de victimes ont honte que les enfants les voient dans cette situation humiliante, face à laquelle elles sont



Violence domestique - Feuille d'information

impuissantes. Mais ceux-ci peuvent aussi être une raison de rester avec la personne violente : nombre de victimes veulent que leurs enfants soient élevés au sein de la famille telle qu'elle existe ou bien elles ne se croient pas capables de s'occuper seules de leurs enfants.

- Pour les migrantes sans droit de séjour autonome, une séparation peut se solder par l'obligation de guitter la Suisse⁶.
- Les femmes victimes de violence sont en outre pénalisées par l'inégalité entre femmes et hommes dans le travail et la famille. Les bas salaires versés dans les professions typiquement féminines, les difficultés de réinsertion professionnelle ou encore l'insuffisance des structures d'accueil pour les enfants sont autant d'obstacles à l'accession à l'indépendance.
- Par ailleurs, la séparation ne met pas obligatoirement fin à la violence. Très souvent, les situations de séparation entraînent une recrudescence de la violence, qui peut alors monter en puissance et aller jusqu'à l'homicide⁷. Considérées sous l'angle de la violence domestique, les phases de séparation et de divorce sont des phases à haut risque.

4. Un cycle intergénérationnel de la violence ?

Diverses études (BMFSFJ 2004; Killias et al. 2004; Wetzels 1995) confirment que la violence vécue pendant l'enfance – que ce soit la violence observée entre les parents ou la maltraitance subie – augmente le risque de vivre soi-même une relation violente à l'âge adulte. La violence que les femmes et les hommes ont vécue et observée dans leur famille d'origine influe fortement sur la violence de leur comportement par la suite, mais aussi sur leur tolérance de la violence dans le couple. Les garçons ont tendance à reproduire un comportement violent tandis que les filles se défendent souvent moins bien contre les atteintes à leur intégrité physique et sexuelle. Selon une étude allemande (BMFSFJ 2004), les femmes ayant été témoins d'affrontements physiques entre leurs parents dans l'enfance ou l'adolescence ont subi des violences de la part de leur partenaire ou ex-partenaire plus de deux fois plus fréquemment que les femmes n'ayant pas été exposées à la violence dans leur jeunesse. Toutefois, si l'on considère le problème globalement, les expériences personnelles de la violence ne sont qu'un facteur de risque parmi d'autres⁸.

B. Typologies des victimes et des auteur-e-s

Tant les connaissances sur l'existence de la spirale de la violence et ses répercussions que celles relatives aux différentes typologies de victimes et d'auteur-e-s sont importantes pour comprendre la dynamique de la violence dans les relations de couples adultes. En effet, chaque victime et chaque personne violente ne se comportent pas de la même manière, c'est pourquoi les offres de soutien et de consultation doivent être adaptées au type de victime ou d'auteur e. Une vue d'ensemble succincte des typologies identifiées dans différentes études figure dans ce qui suit9.

⁶ Pour de plus amples informations, voir la feuille d'information 19 « Violence domestique dans le contexte de la migration », sur le site www.egalitesuisse.ch → Violence domestique → Feuilles d'information.

Pour de plus amples informations, voir la feuille d'information 6 « La violence dans les situations de séparation », sur le site www.egalite-suisse.ch → Violence domestique → Feuilles d'information.

Au sujet des facteurs de risque, voir la feuille d'information 2 « Causes de la violence dans les relations de couple et facteurs de risque », sur le site www.egalite-suisse.ch → Violence domestique → Feuilles d'information.

Les indications suivantes relatives aux typologies des victimes et des auteur e s sont tirées de l'ouvrage IST Manuel 2012.



Violence domestique - Feuille d'information

1. Typologie des victimes

Jusqu'à présent, les chercheuses et chercheurs n'ont classifié les victimes de la violence domestique qu'en tenant compte des femmes victimes de la violence. Il n'est pas judicieux de transposer cette typologie aux hommes victimes. Au contraire, il importe de mener davantage de travaux de recherche en vue de déterminer quels groupes d'hommes touchés par la violence peuvent être distingués, notamment dans la perspective d'un aménagement des offres de soutien et de consultation répondant aux besoins.

Une étude allemande (Helfferich et al. 2005), qui a analysé le point de vue subjectif de femmes dont le mari violent avait été expulsé du foyer commun par la police, a identifié quatre types de victimes féminines de la violence domestique. Ces quatre types constituent des outils d'analyse adéquats pour déterminer le besoin de soutien suite à une expulsion policière.

- Type « séparation rapide » : les femmes qui entrent dans cette catégorie n'entretiennent la plupart du temps une relation avec leur partenaire violent que depuis relativement peu de temps. Elles ont une conception lucide d'une relation de couple non violente. Leur perception d'elles-mêmes est empreinte de confiance en soi et elles sont informées. L'expulsion de l'auteure de violence est très efficace car elle renforce le bannissement de la violence et contribue à mettre fin à la relation violente. Il ne peut y avoir de réconciliation que sur la base de conditions très claires.
- Type « séparation avancée » : les femmes de ce type sont généralement mariées depuis de longues années et elles ont des enfants. La violence s'amplifie au cours du temps, empoisonnant la relation et confortant ainsi leurs intentions de se séparer. Les femmes parlent de leur relation comme d'un « combat ». Elles veulent défendre leurs intérêts. La montée en puissance de la violence augmente la capacité de la femme à agir mais aussi sa mise en danger. Au moment de l'intervention des forces de police, elle est résolue à se séparer, l'expulsion du domicile signifiant par ailleurs la fin de la relation. Pendant et après l'expulsion, les femmes ne se sentent pourtant pas en sécurité et craignent de nouvelles violences.
- Type « nouvelle chance » : cette catégorie comprend avant tout des femmes âgées qui sont la plupart du temps mariées depuis très longtemps et qui ont des enfants. Ces femmes ont une conception lucide de la « normalité dans la famille ». La violence est décrite comme une série d'épisodes délimités qui entrecoupent la « normalité ». Les épisodes de violence sont définis comme des problèmes de l'homme tels que l'alcoolisme, une maladie psychique ou l'addiction au jeu qui, du point de vue de la femme, apparaissent en principe solubles. En règle générale, l'expulsion policière est précédée de nombreux essais d'amener l'homme à changer. L'éloignement est utilisé comme une « mise à l'épreuve ». La femme mise sur « l'effet pédagogique » de tierces personnes sur le conjoint violent. Le but n'est pas la séparation mais la continuité de la relation conjugale, toutefois sans violence.

Dans ces trois cas, la victime possède encore les ressources suffisantes pour décider elle-même de la poursuite de la relation ou de la séparation. Il est essentiel d'intervenir et de venir en aide à ces types de victimes dans les situations de violence aiguë afin de prévenir d'autres violences et de les soutenir dans leur prise de décision. Par la suite, elles sont la plupart du temps en mesure d'engager elles-mêmes les démarches éventuelles avec ou sans l'appui de spécialistes. Les femmes correspondant aux deux premiers types sont souvent sûres de vouloir se séparer de la personne violente alors que celles qui sont du type « nouvelle chance » réclament des preuves claires que le partenaire violent veut changer de comportement (p. ex., participation à un programme d'apprentissage pour personnes violentes).



Violence domestique - Feuille d'information

Type « attachement ambivalent » Il s'agit de femmes qui sont traumatisées par la violence de leur partenaire, chronique et exercée depuis longtemps, et qui se sentent démunies et inefficaces dans leur fonctionnement. Les femmes prises dans un conflit d'ambivalence se trouvent dans un rapport de dépendance fort vis-à-vis de la personne exerçant la violence C'est précisément dans ce contexte que la dynamique de la spirale de la violence se manifeste. Les femmes arborent des signes qui peuvent être interprétés en lien avec leurs tentatives de maîtriser les traumatismes. La peur conduit ce type de femmes à tenter de contrôler la situation en se rapprochant de l'auteur et en se solidarisant avec lui. De cette manière, elles croient aussi souvent pouvoir protéger leurs enfants. Elles ne se rendent très souvent compte que tardivement qu'elles sont en danger et uniquement si on leur pose des questions ciblées en ce sens. Bon nombre de ces victimes ont régulièrement été victimes de la violence pendant leur enfance ; elles partent donc du principe qu'un autre partenaire serait également violent. Pour cette catégorie, l'efficacité d'une expulsion par la police est extrêmement limitée étant donné qu'une séparation dans l'espace d'avec l'homme ne conduit pas à un renforcement du sentiment de sécurité. Avec pour conséquence que ces femmes reprennent leur conjoint souvent déjà assez rapidement après la mesure d'éloignement. Néanmoins, il est indispensable de leur fournir systématiquement une aide afin de permettre la réalisation d'un changement de situation.

2. Typologie des auteur-e-s

Pour l'élaboration de la typologie des personnes violentes, les milieux de la recherche n'ont jusqu'ici pris en considération que les auteurs de sexe masculin. Il reste à étudier la typologie concernant des auteurs de sexe féminin afin de déterminer si la classification est identique à celle des hommes ou s'il convient d'en établir une spécifique et donc de les traiter différemment.

Les études réalisées jusqu'ici ont permis de différencier quatre types d'auteurs de violence domestique, en fonction de l'importance du comportement violent et des chances de réussite des consultations ¹⁰:

- Family-only-batterer: les hommes entrant dans cette catégorie sont peu violents en dehors de la famille et échappent donc aux poursuites pénales. Ils limitent leurs actes violents à leur famille et agissent selon la situation. La fréquence et la gravité des actes de violence physique sont plutôt faibles. Les hommes concernés n'ont que peu de compétences sociales au sein de la relation, une faible résistance au stress et du mal à exprimer leurs émotions. En outre, ils cherchent à éviter les conflits. Ils ont probablement rarement des problèmes d'alcool et de drogue. Lorsqu'ils commettent des actes violents, ils se repentent et en souffrent aussi. Ils ont rarement été victimes de violence pendant leur enfance et ont tendance à la rejeter. Dans cette configuration, les thérapies familiales peuvent être couronnées de succès. Le risque de récidive est jugé faible.
- Dysphoric ou borderline-batterer: les hommes de ce type se servent de la violence pour exercer contrôle et pouvoir. Ils se caractérisent par une personnalité instable, souffrant d'angoisses et de dépression. Ils ont parfois des problèmes d'alcool ou de drogue. Ils ont un comportement ambivalent envers leur partenaire et sont dépendants de leurs relations. La violence exercée est plus grave que chez les family-only-batterers. Ils peuvent être violents en dehors de la famille et faire l'objet de poursuites pénales. A la différence des hommes appartenant au premier type, ils sont plus fréquemment hostiles aux femmes et approuvent parfois les comportements violents. Ils répondent bien aux traitements, notamment lorsque ceux-ci se concentrent sur leurs expériences de la violence.
- Generally violent ou anti-social batterer: les hommes appartenant à cette catégorie sont généralement violents et antisociaux. Leur potentiel de violence est élevé dans différents contextes. Ils exercent la vio-

Les données suivantes se fondent sur l'ouvrage IST Manual 2012. Celui-ci contient de plus amples explications détaillées sur les différentes typologies des victimes. La quatrième catégorie d'auteurs – « low level antisocial » -, qui est un mélange des groupes « family-only-batterer » et « general violent/antisocial batterer », n'est pas abordée dans le présent document ; voir à ce sujet l'ouvrage IST Manual 2012, p. 105/3.



Violence domestique - Feuille d'information

lence dans différents contextes relationnels. Ils ont fréquemment des antécédents judiciaires commettent de graves violences au sein de leur relation. Pour eux, la violence représente un moyen de garder le contrôle. Ils adoptent une attitude hostile envers les femmes et ont une conception très rigide de la sexualité. Ils peuvent se montrer aussi bien extrêmement manipulateurs que charmants alors que, dans un même temps, l'empathie et les compétences sociales leur font défaut. Ils ont souvent des problèmes d'alcool et de drogue. Ils ne se repentent pas ou peu, ne souffrent pas après avoir commis les actes et ne se sentent pas responsables de leur comportement violent. Nombre d'entre eux ont été des victimes (in)directes de la violence pendant leur enfance. Ils réagissent mal aux traitements et ont tendance à récidiver. Il convient d'éviter d'organiser des rencontres avec la victime.

C. Observations et recommandations destinées aux centres de consultation et services d'intervention

La violence dans le couple peut devenir plus fréquente et s'aggraver avec le temps. C'est pourquoi il est nécessaire d'intervenir et d'apporter une aide à un stade précoce. Compte tenu surtout des séquelles que la violence laisse chez les enfants, il est important de détecter à temps la violence au sein des familles et d'intervenir pour leur offrir un soutien. Les réactions de l'entourage social et institutionnel ont une importance capitale dans la démarche de suppression de la violence et le travail sur les dommages laissés par celle-ci. Ces réactions dépendent étroitement du regard que la société porte sur la violence, selon qu'elle la tolère ou qu'elle la considère comme un acte répréhensible.

Il est indispensable que les spécialistes des centres de consultation et des services d'intervention connaissent la spirale de la violence, les typologies des victimes et des auteur·e·s et les facteurs de risque.

Il convient en particulier de tenir compte des éléments suivants :

- Les barrières qui se dressent devant les personnes souhaitant recourir à une aide lorsque la violence se manifeste dans leur relation de couple sont multiples. Elles vont des sentiments de honte et de culpabilité à la peur de la mort ou d'une intensification de la violence en passant par la peur que les actes violents se reproduisent. Aussi le simple fait que les victimes prennent contact avec un service spécialisé indique à quel point leur situation est devenue insupportable et sans issue (Social Insight 2012).
- Les centres de consultation et les autres institutions d'aide doivent être conscients que le recours à leurs prestations requiert des personnes concernées qu'elles aient connaissance des possibilités de soutien existantes. La méconnaissance que de nombreuses victimes ont du réseau institutionnel constitue un obstacle non négligeable. Ce constat concerne souvent les migrantes et les migrants. Une retenue générale dans les rapports avec les autorités ou un manque de confiance en celles-là peut rendre cet obstacle encore plus difficile à franchir. Cette remarque s'applique surtout aux contacts avec la police (Social Insight 2012).
- Les mesures visant à protéger les victimes doivent s'adresser aux auteur·e·s aussi bien qu'aux victimes de violence. Toutefois, les consultations de couple ou les tentatives de médiation ne sont, la plupart du temps, pas adaptées aux interventions de crise. En effet, le rapport de force existant ne permet pas à la victime de s'exprimer librement si bien qu'elle se retrouve encore davantage sous pression et peut être ainsi exposée à un plus grand danger. Il faut privilégier les mesures axées séparément sur l'auteur·e et sur la victime. Ce n'est qu'ensuite qu'une consultation de couple soigneusement préparée peut être envisagée. Mais cela suppose que la conseillère ou le conseiller ait des connaissances spécifiques sur le phénomène de la violence dans les relations de couple.
- Un acte de violence grave n'est généralement pas un événement isolé. Il signale plutôt que la violence s'est installée dans la relation de couple. En règle générale, de tels actes sont encore liés, dans un con-



Violence domestique - Feuille d'information

texte de maltraitance, à une violence psychique grave et souvent aussi sexuelle. C'est pourquoi les spécialistes concernés doivent impérativement tenir compte, dans des cas de cette nature, du contexte global de la violence systématique et continue. Ces configurations commandent de prendre spécialement au sérieux la menace du recours à la violence en cas de séparation (BMFSFJ 2012).

- Afin d'identifier les cas présentant des risques élevés, il est proposé d'effectuer une estimation de la menace tant pour la prévention policière et la prise de contact avec les auteur-e-s que pour le travail avec les personnes violentes. S'agissant du risque d'homicide sur la personne du/de la partenaire intime, l'expertise psychiatrique doit également être prise en considération (Hafner, 2012). Entre-temps, différents instruments ont été développés et validés de manière empirique en vue d'évaluer le risque de récidive de la violence domestique (voir Kilvinger et al. 2011).
- Le modèle de la typologie des auteur es permet de formuler des affirmations sommaires sur la probabilité de récidive, sur la possibilité de traiter les personnes concernées et sur la réussite des traitements et des programmes (voir le IST Manual 2012).
- Mettre un terme à une relation marquée par la violence est une affaire de longue haleine. Il est normal que les victimes de violence fassent marche arrière et aient des comportements ambivalents. Il ne faut pas y voir un échec de la démarche d'intervention et d'accompagnement. La victime ne devrait en aucun cas être privée de soutien. Il est important d'assurer un accompagnement fiable et d'intervenir de manière répétée afin d'aider les victimes à retrouver leur estime de soi et leur capacité de décision. Cela suppose notamment de prendre position clairement contre la violence et d'insister sur la responsabilité de la personne violente.
- En raison de la dynamique particulière de la violence dans les relations de couple adultes et de ses répercussions sur l'état psychique de la victime, la situation de violence peut renforcer encore le lien unissant la victime à la personne violente : celle-ci incarne la menace, mais la victime dépend d'elle, voire d'elle seule, pour sa survie. Souvent, la victime ne peut mettre fin à la relation que si elle parvient à se libérer de ses liens affectifs avec la personne violente. C'est pourquoi la séparation d'avec celle-ci ne doit pas être la seule solution envisagée. L'objectif d'obtenir plus de protection et de sécurité au sein d'une relation qui se poursuit est tout aussi important.
- La séparation, voire le seul fait d'exprimer l'intention de se séparer, peut accroître le risque d'une escalade de la violence. Les mesures de soutien et de protection devraient donc se concentrer davantage sur le contexte de séparation et de divorce et non pas exclusivement sur la violence déjà existante. Il apparaît au contraire judicieux d'accompagner et de conseiller les personnes en situation de séparation et de divorce au moyen d'interventions aptes à désamorcer la crise et à renforcer les ressources. Grâce à ces mesures, on peut d'une part prévenir la violence et d'autre part pallier les problèmes psychiques et de santé qui apparaissent souvent chez les partenaires et les enfants dans les situations de séparation et de divorce. A cet égard, il convient d'accorder une attention particulière au risque de violence élevé lors de l'exercice du droit de visite (BMFSFJ 2012).
- C'est durant la phase de la montée de la tension et de celle de la violence aiguë que les victimes sont le plus réceptives à un soutien extérieur. C'est donc à ces moments-là qu'une intervention est la plus efficace. En revanche, pendant la phase de latence, les offres de soutien ne touchent que difficilement les victimes car celles-ci sont disposées à pardonner à la personne violente et à prendre sur elles la responsabilité de ses actes. Bien souvent, l'espoir que la situation s'améliore est plus fort que la motivation à se séparer présente au moment de l'éruption de la violence. Au cours de cette phase, la solidarité croissante de la victime à l'égard de la personne violente la conduit à rejeter catégoriquement toute aide extérieure, à interrompre les consultations ou les thérapies ou à retirer les déclarations qu'elle a faites dans le cadre de la procédure judiciaire (IST Manual 2012).
- Les consultations ou les offres de soutien proposées aux victimes ambivalentes nécessitent une connaissance spécifique de la dynamique de la violence. Les victimes ambivalentes ont fréquemment tendance à transposer sur les collaboratrices et les collaborateurs des centres de consultation ou sur



Violence domestique - Feuille d'information

d'autres spécialistes la dépendance qu'elles vivent au sein de leur relation et les bonnes et mauvaises expériences qu'elles ont faites dans ce contexte. Plus elles ont engrangé de mauvaises expériences dans la relation violente, plus le risque est grand qu'elles éprouvent des difficultés à instaurer une relation positive et de soutien avec d'autres personnes (IST Manual 2012).

- Les spécialistes travaillant avec des victimes ambivalentes se trouvent souvent confrontés aux contradictions de la spirale de la violence et ne savent plus s'ils doivent donner la priorité au droit à l'autodétermination de la victime ou à sa protection contre d'autres actes de violence. Toutefois, des connaissances spécifiques sur l'ambivalence et les contradictions en découlant peuvent, avec le temps, permettre d'apporter un soutien conséquent à la victime en vue de changer la situation et de sortir de la relation violente (IST Manual 2012).
- Les personnes spécialisées dans les consultations, les interventions ou actives dans d'autres services d'évaluation, qui rencontrent tous les jours des femmes et des hommes concernés par la violence domestique, devraient se perfectionner en continu dans ce domaine. Il s'agit d'une mesure impérative afin de reconnaître les mécanismes des relations violentes et d'être ainsi en mesure d'interpréter correctement le comportement des personnes concernées (Social Insight 2012).



Violence domestique - Feuille d'information

D. Sources

Bundesministerium für Familie, Senioren, Frauen und Jugend (BMFSFJ) (éd.). 2012. Gewalt gegen Frauen in Paarbeziehungen. Eine sekundäranalytische Auswertung zur Differenzierung von Schweregraden, Mustern, Risikofaktoren und Unterstützung nach erlebter Gewalt. 4e éd. Berlin.

Bundesministerium für Familie, Senioren, Frauen und Jugend (BMFSFJ) (éd.). 2004. Gewalt in Paarbeziehungen. In: Lebenssituation, Sicherheit und Gesundheit von Frauen in Deutschland. Bonn.

Hafner, Gerhard. 2012. Jenseits des one-size-fits-all-Ansatzes. Die psychosoziale Arbeit mit häuslichen Gewalttätern. In: Gender. Zeitschrift für Geschlecht, Kultur und Gesellschaft. 1/12: 108-123.

Helfferich Cornelia, Lehmann Kathrin, Kavemann Barbara, Rabe Heike. 2005. Wissenschaftliche Untersuchung zur Situation von Frauen und zum Beratungsbedarf nach einem Platzverweis bei häuslicher Gewalt. Rapport final. Freiburg.

Interventionsstelle Häusliche Gewalt des Kantons Zürich IST (éd.). 2012. Häusliche Gewalt – eine reine Privatsache? Zurich.

Killias Martin, Simonin Mathieu, De Puy Jacqueline. 2004. Violence experienced by women in Switzerland over their lifespan. Results of the International Violence against Women Survey (avec un résumé des résultats en français). Lausanne.

Kilvinger F., Rossegger A., Urbaniok F., Endrass J. 2011. Risikokalkulation bei häuslicher Gewalt. Dans: Fortschritte der Neurologie - Psychiatrie. Ausgabe eFirst.

Social Insight. 2012. Beurteilung des Schweregrades häuslicher Gewalt. Sozialwissenschaftlicher Grundlagenbericht. Berne.

Walker Leonore. 1983. The battered women syndrom study. Dans: Finkelhor, Gelles, Hotaling (éd.). The dark side of families. Beverly Hills.

Wetzels Peter, Pfeiffer Christian. 1995. Sexuelle Gewalt gegen Frauen im öffentlichen und privaten Raum – Ergebnisse der KFN-Opferbefragung 1992. KFN-Forschungsbericht Nr. 37. Hannover.

Bibliographie consacrée spécifiquement à la spirale de la violence / aux cycles de la violence dans les relations de couple

Bundesministerium für Familie, Senioren, Frauen und Jugend (BMFSFJ) (éd.). 2004. Gewalt in Paarbeziehungen. Dans: Lebenssituation, Sicherheit und Gesundheit von Frauen in Deutschland. Bonn.

Conférence suisse des déléguées à l'égalité (éd.). 1997. Beziehung mit Schlagseite, Gewalt in Ehe und Partnerschaft. Berne.

Decurtins Lu. 2002. Die Gewaltspirale. Dans: Kantonsgericht St. Gallen, II. Zivilkammer (éd.). Mitteilungen zum Familienrecht – Häusliche Gewalt. Saint-Gall.

Interventionsstelle Häusliche Gewalt des Kantons Zürich IST (éd.). 2012. Häusliche Gewalt – eine reine Privatsache? Zurich.

Walker Leonore. 1983. The battered women syndrom study In: Finkelhor, Gelles, Hotaling (éd.). The dark side of families. Beverly Hills.



Violence domestique – Feuille d'information

Vous trouverez sur notre site www.egalite-suisse.ch \rightarrow Violence domestique \rightarrow Feuilles d'information d'autres feuilles d'information sur divers aspects de la violence domestique.

La bibliothèque spécialisée et le centre de documentation du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes tiennent à la disposition du public quelque 8000 publications ayant trait à la violence et à l'égalité : ouvrages et périodiques spécialisés, revues scientifiques et textes non publiés (littérature grise) : www.egalite-suisse.ch → Documentation → Centre de documentation.